

## DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex

## DECISION DU PRESIDENT

**Objet : renouvellement de la ligne de trésorerie du Grand Périgueux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

## DECIDE

De contracter auprès de la Banque Postale une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	2 000 000,00 EUR
Durée maximum	182 jours
Taux d'Intérêt	Taux fixe à 0.00% l'an
Base de calcul	30/360 jours

TEG	0,30% l'an, ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le prêteur.	Envoyé en préfecture le 11/05/2020 Reçu en préfecture le 11/05/2020 Affiché le 11/05/2020 ID : 024-200040392-20200511-DEC2020020-AR
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.	
Date d'effet du contrat	12 mai 2020	
Date d'échéance du contrat	10 novembre 2020	
Garantie	Néant	
Commission d'engagement	3 000 EUR, soit 0.15% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat.	
Commission de non utilisation	0.25% du montant maximum non utilisé due à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant	
Modalités d'utilisation	Tirages/versements Procédure du Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages	

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait à Périgueux, le 11 mai 2020

Affichée le

Le Président du Grand Périgueux  
Jacques AUZOU

